

Cabinet - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

ALERTE DES MAIRES

Le Préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France ci-jointes et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de l'

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU **ORANGE**

pour le phénomène suivant

ORAGES

pour les communes de la Charente.

Début du phénomène météorologique : prévu le 3 juin 2018 à partir de 12h

Situation actuelle :

Des averses éparses, parfois orageuses, s'étendent actuellement du Médoc au Nord-ouest de Poitou-Charentes.

Evolution prévue :

En fin de matinée, un axe orageux va se développer sur le Limousin en gagnant peu à peu le Poitou-Charentes. Dans l'après-midi, une seconde ligne orageuse se met en place sur l'Aquitaine, peu mobile, se décalant lentement vers les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées. Ces orages s'accompagnent d'une forte activité électrique, de la grêle par endroits, et de cumuls de précipitations atteignant localement 30 à 50 mm voire 70 mm très ponctuellement. Cet événement devrait donc engendrer des inondations éclair très localement, et délicates à détailler en terme de zonage géographique. Les rafales sous orages sont le plus souvent comprises entre 60 et 80 km/h, mais ceci ne devrait pas être l'élément prépondérant de cet épisode.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation

soit sur le site **www.meteo.fr**

▪ soit au **05 67 22 95 00**

Il est demandé à chaque maire de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'interdire les manifestations de plein air prévues dans leur commune ;
- d'évacuer les chapiteaux ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire, des inondations de points bas peuvent se produire très rapidement ;
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Evitez les promenades en forêts
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins

A Angoulême, le 3 juin 2018

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Xavier CZERWINSKI